**ANNEXE Marché 2025-005M – Protection des Données Personnelles**

**Article 1 - OBJET**

Des opérations de Traitement de Données Personnelles sont mises en œuvre par le Contractant pour le compte du LOUVRE dans le cadre du présent contrat.

La règlementation applicable en matière de Protection des Données Personnelles et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à partir du 25 mai 2018 (ci-après le « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD ») et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après « loi Informatique et Libertés »), impose aux parties intervenant dans le cadre d’opérations de Traitement de Données Personnelles des obligations spécifiques.

La présente annexe a pour objet de définir les obligations respectives des parties en la matière, pendant toute la durée du contrat.

**Article 2 - DÉFINITIONS**

**Autorité de Contrôle :** signifie une autorité publique indépendante qui est en charge des problématiques de protection des Données Personnelles (en France la CNIL).

**Donnée Personnelle**ou **Donnée :** signifie toute information se rapportant à une Personne Concernée.

**Donnée Personnelle du LOUVRE :** signifie toute Donnée Personnelle traitée pour le compte du LOUVRE agissant en tant que Responsable de Traitement, dans le cadre du présent contrat. Cela couvre aussi bien les Données Personnelles fournies par le LOUVRE au Contractant que les Données Personnelles collectées ou créées par le Contractant pour le compte du LOUVRE.

**Personne Concernée :** signifie toute personne physique identifiée ou identifiable à laquelle se rapportent les Données Personnelles traitées. Est réputée être une personne identifiable une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant (par exemple un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale).

**Responsable de Traitement :** signifie la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement, et en l’espèce le LOUVRE.

**Sous-traitant :** signifie la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des Données Personnelles pour le compte du Responsable de Traitement, et en l’espèce le Contractant, ainsi que ses éventuels sous-traitants.

**Traitement de Données Personnelles** ou **Traitement :** signifie toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de Données Personnelles, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

**Transfert de Données Personnelles** ou **Transfert :** signifie toute action d’envoi, communication, copie, transmission, diffusion ou accès à distance à des Données Personnelles, quel que soit le support ou le moyen de communication utilisé.

**Violation de Données Personnelles :** signifie toute violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de Données Personnelles transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles Données.

**Article 3 - TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES**

**Obligations générales.** Dans le cadre du présent contrat, les Parties s’engagent à respecter leurs obligations conformément à la règlementation applicable en matière de protection des Données Personnelles.

Les opérations de Traitement de Données Personnelles réalisées par le Contractant dans le cadre du présent contrat sont décrites par le Contractant dans le tableau présenté ci-après, qui doit être complété et remis par le Contractant au LOUVRE à la signature du contrat :

**Tableau des opérations de Traitements réalisées par le Contractant**

**pour le compte du LOUVRE**

|  |  |
| --- | --- |
| Service(s) concerné(s) | Le ou les service(s) fourni(s) par le Contractant et pour lequel/lesquels le Traitement des Données Personnelles du LOUVRE est nécessaire  **Maintenance, exploitation et hébergement** du logiciel de traçabilité du musée du Louvre |
| Nature des opérations de Traitement | [Opérations de Traitement réalisées sur les Données du LOUVRE par le Contractant :  *Collecte, enregistrement, consultation, utilisation* |
| Finalité(s) de Traitement | Les Données Personnelles du LOUVRE seront traitées par le Contractant pour les finalités suivantes :  *Exploitation*  *Analyse des incidents et maintenance corrective*  *Mise à disposition de reporting*  *Sauvegarde de données*  *Import/export* |
| Catégories de Personnes Concernées | Catégories de Personnes Concernées par les Données Personnelles du LOUVRE traitées par le Contractant :  Agents (utilisateurs, expéditeur et destinataire de « marchandises » transitant par PANOPTES)  Prestataires (achemineurs, concessionnaires, clients/fournisseurs et transporteurs) |
| Catégories de Données Personnelles | Catégories de Données Personnelles du LOUVRE traitées par le Contractant :  Données classiques : Etat civil, Identité, Données d’identification à l’application (badge et compte Louvre) / Données de connexion / Données de localisation  Données métiers : plaque d’immatriculation des transporteurs (tracteur et remorque) |
| Durée des opérations de Traitement | Durée d’exécution du marché |
| Localisation(s) des opérations de Traitement | [A COMPLETER par le Contractant: Veuillez préciser le(s) localisation(s) de réalisation des opérations de Traitement (hébergement des serveurs, sauvegarde des serveurs, équipes de maintenance, équipes d’administration, équipes d’assistance/support, etc.)] |
| Identité du/des Sous-traitant(s) | [A COMPLETER par le Contractant: Veuillez préciser le(s) Sous-traitant(s) qui peuvent traiter les Données Personnelles du LOUVRE sous l’autorité du Contractant] |
| Éventuel Délégué à la Protection des Données | [A COMPLETER par le Contractant : |

Le Contractant s’engage à informer immédiatement par écrit le LOUVRE de toute modification ou changement le concernant ou portant sur les opérations de Traitement des Données Personnelles qu’il effectue pour le compte du LOUVRE.

### Les Parties reconnaissent que, à l’occasion des Traitements de Données Personnelles mis en œuvre dans le cadre du présent contrat, le LOUVRE agit en tant que Responsable de Traitement et le Contractant agit en tant que Sous-traitant.

Le Contractant s’engage à :

* Recevoir et traiter les Données Personnelles du LOUVRE pour les seuls besoins de l’exécution du présent contrat et à ne pas utiliser ou divulguer ces Données Personnelles sans la permission du LOUVRE dans tout autre but que l’accomplissement de ses obligations dans le cadre du présent contrat ;
* Traiter les Données Personnelles conformément aux instructions documentées reçues de LOUVRE, excepté si le Contractant est tenu d’y procéder en vertu de la législation applicable. Dans ce cas, le Contractant s’engage à informer le LOUVRE de cette obligation juridique avant le Traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ;

### Informer immédiatement le LOUVRE si, selon lui, une instruction qui lui est donnée par le LOUVRE constitue une violation de la règlementation applicable en matière de protection des Données Personnelles.

### **Transferts de Données hors de l’Espace Economique Européen.** Dans le cadre de l’exécution du présent contrat, le Contractant peut être amené à réaliser des Transferts de Données Personnelles du LOUVRE en dehors de l’Espace Economique Européen (EEE). Le Contractant s’engage à ce titre à :

* Se conformer aux instructions du LOUVRE en ce qui concerne les Transferts des Données Personnelles réalisés en dehors de l’EEE, excepté si le Contractant est tenu de procéder à ces Transferts en vertu de la législation applicable. Dans ce cas, le Contractant s’engage à informer le LOUVRE de cette obligation juridique avant le Transfert, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ;

### Ne pas transférer les Données Personnelles du LOUVRE hors de l’EEE, sans l’autorisation préalable et écrite du LOUVRE. La demande d’autorisation devra être transmise par le Contractant au LOUVRE dans un délai raisonnable avant la date envisagée du Transfert, afin de permettre au LOUVRE de mettre en place toutes les garanties appropriées afin d’offrir un niveau de protection des Données suffisant conformément à la règlementation applicable en matière de protection des Données Personnelles et, notamment, au RGPD ;

* S’assurer que ses propres sous-traitants, c’est-à-dire les personnes agissant sous son autorité et pour son compte, ne réalisent pas de Transferts des Données du LOUVRE en dehors de l’EEE sans le consentement préalable écrit du LOUVRE dans les conditions ci-dessus énoncées.

**Sous-traitance par le Contractant.** Le Contractant s’engage à ne pas sous-traiter l’exécution de toutes ou partie de l’exécution du présent contrat à un autre opérateur économique sans l’autorisation préalable, écrite et spécifique du LOUVRE.

De plus, le Contractant s’engage à imposer à ses sous-traitants les mêmes obligations en matière de protection des Données que celles fixées dans le cadre du présent contrat concernant les Données Personnelles du LOUVRE, en incluant ces obligations dans le contrat qui sera conclu entre le Contractant et ledit sous-traitant autorisé.

Ce contrat doit en particulier contenir une obligation pour le sous-traitant de fournir des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que les opérations de Traitement répondent aux exigences du Règlement Général sur la Protection des Données. Lorsque le sous-traitant ne remplit pas ses obligations en matière de protection des Données, le Contractant demeure pleinement responsable devant le LOUVRE de l'exécution par le sous-traitant de ses obligations.

Le Contractant s’engage à informer le LOUVRE de tout changement dans la liste des sous-traitants qu’il a renseignée dans le tableau des opérations de traitements. Dans ce cas, le LOUVRE devra autoriser le ou les nouveaux sous-traitants.

**Sécurité et confidentialité des Données Personnelles du LOUVRE.** Dans le cadre de la réalisation des prestations objet du présent contrat, le Contractant s’engage à mettre en œuvre toutes les mesures appropriées afin d’assurer un niveau de sécurité des Données du LOUVRE adapté au risque encouru et prenant en compte les principes de protection des Données dès la conception (« by design ») et par défaut (« by default ») dans le cadre de l’exécution du présent contrat.

A ce titre, le Contractant s’engage notamment à :

### Mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de protéger les Données Personnelles du LOUVRE contre toute destruction, perte, altération, divulgation ou accès non autorisé, de manière accidentelle ou illicite, lorsque ces Données sont transmises, stockées ou encore traitées ;

### Limiter l’accès aux Données aux personnes soumises à une obligation de confidentialité et dûment qualifiées et autorisées, au regard de leurs fonctions et qualités, dans la stricte limite de ce dont elles ont besoin pour accomplir leurs fonctions ;

### Assurer le maintien et l’évolution des mesures techniques et organisationnelles mises en place afin de protéger les Données Personnelles du LOUVRE de façon appropriée, en fonction notamment de l’évolution de l’état de l’art, par la mise en place de mesures de tests et de contrôles réguliers.

**Notification des Violations de Données Personnelles.** Le Contractant s’engage à notifier au LOUVRE, dans un délai maximum de soixante-douze (72) heures et par écrit, tout cas de Violation de Données Personnelles. Cette notification devra *a minima* contenir les informations suivantes :

* Une description de la nature de la Violation y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de Personnes Concernées par la Violation et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de Données Personnelles concernés ;
* Le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues ;
* Une description des conséquences probables de la Violation de Données Personnelles ;
* Une description des mesures prises ou que le Contractant propose de prendre pour remédier à la Violation, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

Le Contractant s’engage à fournir au LOUVRE toute l’assistance et la coopération raisonnablement attendue pour notifier toute Violation de Données Personnelles à l’Autorité de Contrôle compétente et informer les Personnes Concernées de la survenance de cette Violation, lorsque nécessaire.

**Droits des Personnes Concernées.** Le Contractant s’engage à :

* Transmettre sans délai au LOUVRE toute demande ou réclamation qu’il reçoit concernant la protection des Données Personnelles du LOUVRE à l’adresse suivante : [rgpd@louvre.fr](mailto:rgpd@louvre.fr) ;
* Fournir au LOUVRE toute l’assistance et la coopération raisonnablement attendue pour répondre aux demandes d’exercice de leurs droits par les Personnes Concernées (droit d’accès, de rectification, d’effacement, de limitation, de portabilité et d’objection). Cette assistance passe, en particulier, par la mise en œuvre, par le Contractant, de mesures techniques et organisationnelles appropriées permettant au LOUVRE de donner suite aux demandes des Personnes Concernées.

**Analyses d’impact sur la protection des Données Personnelles du LOUVRE.** Le Contractant s’engage (i) à coopérer et assister le LOUVRE et à lui fournir toutes les informations nécessaires à la réalisation d’éventuelles analyses d’impact relatives à la protection des Données, sur les opérations de Traitement mises en œuvre dans le cadre de l’exécution du présent contrat, et conformément à l’article 35 du RGPD et (ii) à consulter les Autorités de Contrôle compétentes, quand cela est nécessaire.

### **Conservation et suppression des Données Personnelles du LOUVRE.** Le Contractant s’engage à ne pas conserver les Données Personnelles du LOUVRE pour une durée supérieure à la durée nécessaire à l’exécution du présent contrat et entrainant le Traitement des Données Personnelles du LOUVRE.

A ce titre, le Contractant s’engage :

* Durant la durée du contrat, à se conformer aux instructions du LOUVRE en ce qui concerne les durées de conservation à mettre en place en ce qui concerne les Données Personnelles du LOUVRE et, à tout le moins, à mettre en place les durées de conservation nécessaires à l’exécution du présent contre ;
* Au terme du présent contrat, en cas de cessation des relations entre le LOUVRE et le Contractant qui surviendrait pour quelque cause que ce soit ou sur simple demande écrite du LOUVRE, le Contractant s’engage à :
  + Restituer ou détruire les Données Personnelles du LOUVRE et toute copie existante, au choix du LOUVRE, dans un délai raisonnable et conformément aux conditions sur lesquelles les PARTIES se seront préalablement mises d’accord, notamment en ce qui concerne le format et le support de restitution des Données, sous réserve du respect de la législation contraire applicable;
  + Dans le cas où le Contractant serait tenu de conserver les Données Personnelles du LOUVRE conformément à la législation applicable, informer le LOUVRE par écrit de l’existence d’une telle obligation ;
  + En cas de destruction des Données Personnelles du LOUVRE, remettre au LOUVRE un certificat écrit par lequel il déclare avoir détruit l’ensemble des Données Personnelles du LOUVRE ainsi que toute copie.

**Registre des activités de Traitement.** Le Contractant s’engage à maintenir un registre des activités de Traitement de Données Personnelles qu’il met en œuvre pour le compte du LOUVRE, contenant notamment les informations suivantes :

* Le nom et les coordonnées du LOUVRE, des éventuels sous-traitants du Contractant et, le cas échéant, le nom et les coordonnées de leurs représentants ou du délégué à la protection des données ;
* Les catégories de Données traitées pour le compte du LOUVRE ;
* Si cela est le cas, les Transferts de Données réalisées en dehors de l’EEE ;
* Si cela est possible, une description générale des mesures techniques et organisationnelles mises en œuvre pour protéger les Données Personnelles du LOUVRE.

**Audits et accès aux informations.** Le Contractant s’engage à permettre la réalisation d’audits, y compris des inspections, par le LOUVRE ou un auditeur qu’il a mandaté et à contribuer à ces audits, à tout moment pendant l’exécution du présent contrat sans qu’il soit nécessaire d’en justifier les raisons, sous réserve que les missions d’audit n’aient pas d’autre objet que de s’assurer du respect par le Contractant des obligations qui lui incombent au titre du présent contrat.

A l’issue de l’audit, le Contractant s’engage à mettre en œuvre, à ses propres frais et dans un délai raisonnable, toute mesure nécessaire à la remédiation des écarts constatés à l’issue de l’audit entre les exigences à respecter au titre du présent contrat et de la réglementation applicable en matière de protection des Données et les moyens effectivement mis en œuvre par le Contractant pour le Traitement des Données Personnelles du LOUVRE.

### De manière générale, le Contractant s’engage à coopérer et à assister le LOUVRE afin de démontrer et/ou documenter le fait qu’il respecte la réglementation applicable en matière de protection des Données Personnelles et, notamment, le RGPD et la loi « Informatique et libertés ». À ce titre, le Contractant s’engage, à première demande du LOUVRE et dans un délai raisonnable :

## à permettre au LOUVRE d’accéder librement à ses locaux, documents et membres du personnel, dans la mesure nécessaire ;

## à mettre à disposition du LOUVRE toutes les informations nécessaires.

**Relations avec les Autorités de Contrôle.** Le Contractant s’engage à :

## Informer immédiatement le LOUVRE de toute demande émanant d’une Autorité de Contrôle afin de permettre au LOUVRE de répondre par écrit à cette demande dans un délai raisonnable ;

## Informer immédiatement le LOUVRE de tout contrôle sur place ou sur pièces qui serait réalisé par une Autorité de Contrôle et portant sur les opérations de Traitement de Données Personnelles du LOUVRE. Dans l’hypothèse d’un contrôle dans les locaux du Contractant et/ou de ses Sous-traitants éventuels, le Contractant accepte la présence d’une personne spécialement désignée à cet effet par le LOUVRE lors de la tenue du contrôle ou s’assure de l’accord du Contractant;

## Assister le LOUVRE dans ses relations avec les Autorités de Contrôle.

**Délégué à la Protection des Données.** Le Contractant est informé que le LOUVRE dispose d’un Délégué à la Protection des Données, à savoir Maître Alain Bensoussan, Cabinet Alain Bensoussan Selas, domicilié 58 Boulevard Gouvion-Saint-Cyr, 75017 PARIS. Le LOUVRE a également désigné deux agents du LOUVRE qui sont en charge des problématiques de protection des Données Personnelles, que le Contractant peut contacter à l’adresse suivante : [rgpd@louvre.fr](mailto:rgpd@louvre.fr).

S’il a lui aussi nommé un délégué à la protection des Données, le Contractant renseigne son nom et ses coordonnées dans le tableau des opérations de traitements.

Fait à …………….., le ……………………

En deux exemplaires

Pour le **LOUVRE**  Pour le **CONTRACTANT**